

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	24
Objet	PROGRAMMES DE GESTION DES COURS D'EAU - DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL
Rapporteur	Jean-Michel VIART

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants¹ : 123
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
123	0	123	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

**PROGRAMMES DE GESTION DES COURS D'EAU
DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL**

Annexe: Plan pluriannuel de gestion de la zone d'influence du système d'endiguement

Exposé :

L'agglomération troyenne est compétente en matière de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis 2016 et à ce titre exerce notamment des missions d'entretien régulier des cours d'eau.

L'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux incombe, par principe, au riverain, propriétaire des berges et du lit, jusqu'à la moitié du cours d'eau, en vertu de l'article L.215-2 du code de l'environnement.

Face à l'insuffisance d'entretien réalisé, les autorités compétentes sont amenées à intervenir.

C'est ainsi, qu'une réelle politique d'entretien est menée sur le territoire de l'agglomération troyenne depuis une vingtaine d'année, à travers l'élaboration de Programmes Pluriannuels d'Entretien (P.P.E) et Programmes Pluriannuels d'Entretien et de Restauration (P.P.R.E).

Le dernier PPRE établi en 2016 par la communauté d'agglomération arrive à échéance le 10 août 2022. Un nouveau programme doit ainsi être mis en place.

Force est de constater que depuis son élaboration, l'agglomération a connu de nombreuses évolutions. Le périmètre de la communauté d'agglomération a fortement évolué, passant de 19 à 81 communes et l'exercice de la compétence GEMAPI sur ce nouveau périmètre est en constante mutation. En effet, la compétence est aujourd'hui répartie entre TCM, le syndicat départemental des eaux de l'Aube et le syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (tantôt par transfert de compétence et tantôt par délégation) mais est vouée à court ou moyen termes à évoluer encore (projets de création de nouveaux EPAGE).

En outre, Troyes Champagne Métropole a également déclaré en juin 2021 son système d'endiguement (composé de digues réhabilitées ou en cours de réhabilitation, d'ouvrages de répartition des débits, de remblais, etc.) auprès des services de l'Etat.

A partir de ce système d'endiguement, Troyes Champagne Métropole a, en outre, défini une zone d'influence de ce système d'endiguement, allant de la commune de Verrières à celle de Barberey Saint Sulpice (confluence entre Seine et Noué Robert). Cette zone d'influence est le périmètre au sein duquel toute action vise à optimiser le fonctionnement du système d'endiguement.

Compte tenu de la gestion différenciée, en pleine mutation, de la compétence GEMAPI et des enjeux particuliers attachés au système d'endiguement, les anciens programmes d'entretien jusque-là établis ne peuvent être reconduits en l'état. Aussi, Troyes Champagne Métropole a défini un nouveau cadre d'intervention pour les prochaines années et met en place un programme pluriannuel (sur 5 ans) consacré à la gestion courante de la zone d'influence du système d'endiguement exclusivement.

Pour le reste du territoire où Troyes Champagne Métropole exerce la compétence GEMAPI, il est fait une stricte application de la procédure prévue par les dispositions du code de l'environnement (à savoir un envoi des courriers aux propriétaires riverains défaillants et une intervention d'office aux frais du riverain en cas d'absence de réponse).

Le programme pluriannuel nécessite, pour être mis en œuvre, l'autorisation des services de l'Etat par le biais d'une déclaration d'intérêt général (DIG).

Le contenu de ce programme est présenté en annexe.

Un premier chiffrage des travaux s'élève à (affecté sur le budget GEMAPI) :

- 700 000 € pour toute la durée du programme pluriannuel (gestion courante)

Les travaux pourront être soutenus par l'Agence de l'Eau Sein Normandie.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe du nouveau cadre d'intervention fixé ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à solliciter auprès des services de l'Etat, une Déclaration d'Intérêt Général et à procéder à l'enquête publique nécessaire ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en exécution de la présente délibération.**